





4ème édition (2014)

LE TREMLIN DES MUSIQUES ACTUELLES EN ILE DE FRANCE

Ce projet est une initiative des bénévoles de la Maison des Jeunes et de la Culture, soutenue par l'équipe professionnelle !
Ce sont eux qui gèrent les présélections des groupes, le suivi technique, logistique et administratif



12 grande rue
91600 Savigny sur Orge
Tél : 01 69 96 64 95 / mjcsavigny.org

PROJET EN PARTENARIAT AVEC :

**Les MJC du réseau Ile De France et spécifiquement les MJC du 91 :
de Savigny Sur Orge, Igny, Morangis, Ris Orangis, Palaiseau, Juvisy Sur Orge, Orsay, Viry
Chatillon (...)
soutenu par la Fédération Française des mjc en IDF mais également par l'Union
Départementale des MJC en Essonne**

La salle de concert Le Rack'am (<http://www.lerackam.com/>)

Le studio d'enregistrement/répétition DLF (<https://www.facebook.com/studioDLF/info>)

Le studio d'enregistrement Acouzik (<http://www.acouzik.com/>)

Le réseau Rezone pour les musiques actuelles en Essonne (<http://www.rezone.org/>)

La web Radio Maryse Bastié (<http://radio.mjcbastie.org/>)

La chaîne de télévision Telessonne (<http://www.telessonne.fr/webtv/>)

L'association Ad'Hoc (<http://www.adhocmusic.com/>)

L'association Go With My Rock (www.facebook.com/GoWithMyRock)

L'association Saskwash (<http://www.saskwash.org/chroniques/>)

Le label associatif Shelter Art (www.facebook.com/shelterartasso)

La Gare de Méréville (<http://www.gare91.com/>)

(la liste des partenaires n'est pas exhaustive car d'autres partenariats sont en cours...)



Le dossier d'inscription doit être composé des documents suivants sous peine de ne pas être étudié :

- Fiche de renseignement du groupe entièrement complétée
- Fiche musicien complétée, pour chacun des membres du groupe
- Photocopie d'un justificatif de domicile d'un des membres du groupe
- Pour les mineurs : les autorisations parentales complétées et signées par le/la responsable légale
- Un support audio sur C.D (de 3 titres uniquement)
- Un lien internet permettant une écoute en ligne (facultatif)
- Une fiche technique et un plan de scène du groupe (pas obligatoire mais préférable pour la suite)
- Le règlement du tremplin " **SuperTrempl'** " lu et approuvé par le représentant du groupe
- 8€ de frais d'inscription/gestion (par groupe) ; règlement par chèque à l'ordre de la « MJC Savigny Sur Orge »

Adresse d'envoi du dossier d'inscription :

Tremplin Musiques Actuelles " SuperTrempl' "
MJC/MPT François Rabelais
12 grande rue
91600 Savigny Sur Orge

Date limite des envois : le samedi 1er Février 2014 (cachet de la poste faisant foi)

Nota Bene :

- **Tout dépôt de dossier d'inscription à ce tremplin implique l'entière acceptation du règlement.**
- **Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte. Vérifiez bien que tous les documents y sont !**
- **Tout dossier envoyé après le 1er février 2014 ne pourra être pris en compte.**

Article 1. Organisation générale

La MJC/MPT F.Rabelais domiciliée au 12 grande rue, 91600 Savigny Sur Orge, son équipe de bénévoles et l'ensemble de ses partenaires, organise pour la 4ème année consécutive un tremplin régional " **SuperTrempp'** " pour les musiciens amateurs d'Ile de France selon les modalités décrites ci-dessous.

Article 2. Participants

Le tremplin musique actuelles " **SuperTrempp'** " est ouvert à tous les groupes/artistes musiciens répondant aux critères suivants :

- être amateurs (non signés par un label ou une maison de production, ne pas être intermittents)
- avoir un des membres du groupe domicilié en Île de France (sur justificatif de domicile)
- proposer uniquement des compositions originales (aucune reprise ne sera acceptée) – tous les styles de musiques actuelles sont acceptés
- pouvoir proposer une prestation scénique et musicale d'une durée minimum d'1/2 heure
- disposer d'un support audio format C.D avec 3 titres (uniquement) pour valider l'inscription
- chaque groupe doit désigner un de ses membres comme représentant (ou un manager le cas échéant)

Article 3. Modalités de participation

1°) Pour s'inscrire au tremplin musiques actuelles " SuperTrempp' ", les artistes ou groupes doivent demander un dossier d'inscription par mail (supertrempp91@gmail.com), ou le retirer sur le site internet de la MJC F.Rabelais de Savigny Sur Orge (<http://www.mjcsavigny.org>)

2°) Les artistes/groupes devront faire parvenir le dossier d'inscription complet accompagné d'un support audio CD (3 titres uniquement) au plus tard **le 1er février 2014** à l'adresse suivante :

Tremplin Musiques Actuelles " SuperTrempp' "
MJC/MPT F. Rabelais
12 Grande Rue
91600 Savigny Sur Orge

3°) Pour les participants mineurs, joindre une autorisation parentale remplie par le tuteur légal. Tout défaut d'autorisation parentale annulera immédiatement l'inscription au tremplin.

4°) Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de l'article 2 ne pourra être pris en compte. Si les informations fournies dans le dossier s'avéraient incomplètes ou erronées, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la candidature du groupe, quel que soit son degré d'avancement dans la sélection.

5°) En cas de désistement pendant la période d'inscription, le montant des frais d'inscription est remboursé. En cas de désistement après la clôture des inscriptions (le 01/02/14), le montant des frais d'inscription restera acquis à la MJC de Savigny-sur-Orge quelque soit le motif du désistement.

Article 4. Modalités de sélection des groupes

- une présélection sur écoute des maquettes des groupes/artistes sera effectuée sur l'ensemble des groupes/artistes inscrits, à partir de la **2^{ème} semaine du mois de février 2014**. Cette présélection sera effectuée par les bénévoles de la MJC porteurs du projet, par les représentants des structures partenaires ainsi que par le programmateur de la MJC F.Rabelais impliqué dans la vie musicale et culturelle.

La sélection sera faite sur l'écoute de 3 titres uniquement !

- à cette étape, seuls 20 groupes/artistes (maximum) seront sélectionnés
- les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et/ou contestation de la part des artistes/groupe
- les groupes/artistes sélectionnés seront contactés par téléphone/mail pour la seconde phase de sélection
- les 20 groupes/artistes sélectionnés devront se produire dans la salle de concert F. Rabelais de la MJC lors d'une courte session live (en journée et fermée aux publics) organisée pendant le week-end du **8 et 9 mars 2014**. Ils devront proposer une performance musicale d'une durée maximale de 15 minutes (non rémunérée). L'ordre de passage sera décidé par l'organisateur et transmis par mail/téléphone aux 20 groupes sélectionnés. Il n'y aura pas de balances sur cette sélection, mais uniquement du « line check »
- cette seconde sélection sera effectuée par les bénévoles de la MJC porteurs du projet, par les structures partenaires, par le programmateur de la structure mais également par des professionnels de l'Île de France impliqués dans la vie musicale et culturelle de la région.
- à l'issue de cette étape, seuls 5 groupes/artistes seront sélectionnés
- les résultats ne seront susceptibles d'aucune réclamation et/ou contestation de la part des artistes/groupe
- les groupes/artistes sélectionnés seront contactés par téléphone/mail pour la 3^{ème} et dernière phase de sélection
- les 5 groupes sélectionnés devront se produire dans la salle de concert F.Rabelais de la MJC lors d'une performance scénique et musicale composée de plusieurs interprétations de leurs oeuvres d'une durée de 30 minutes (non rémunérée). Cette prestation aura lieu en public le **samedi 24 mai 2014** entre 20h30 et 00h. L'ordre de passage et les horaires de balances seront décidés par l'organisateur et transmis par mail/téléphone aux 5 groupes sélectionnés.
- cette 3^{ème} et dernière sélection sera jugée par les bénévoles de la MJC porteurs du projet, par les structures partenaires, par le programmateur de la structure, par des professionnels de l'Île de France impliqués dans la vie musicale et culturelle de la région, mais également par le public présent.
- à l'issue de ce concert, 3 groupes seront donnés "vainqueurs" et pourront prétendre aux prix proposés par le tremplin.

Article 5. Description des prix

Les lots proposés seront choisis par les 3 groupes gagnants par ordre de classement (croissant) à l'issue de la finale du 24/05/2014

Sont proposés cette année :

- 2 jours de travail scénique avec un conseiller artistique au "Rack'am" (sur la saison 2014/2015)
- 5 jours de résidence (répétition, création d'une set liste) dans la salle de concert de la MJC St Exupéry de Viry Châtilon (sur la saison 2014/2015)
- un coaching vocal à la MJC St Exupéry de Viry Châtilon (sur la saison 2014/2015)
- l'enregistrement d'un EP au studio DLF sur la saison 2014/2015
- une journée de découverte d'enregistrement au Studio Acouzik sur la saison 2014/2015
- le flocage de 50 tee-shirts à l'effigie du groupe/artiste
- une programmation dans les salles partenaires sur la saison 2014/2015
- une soirée carte blanche avec l'association Ad'Hoc (sur la saison 2014/2015)
- une captation live lors de la finale, par la chaîne Telessonne
- une interview/concert par la web Radio Maryse Bastié sur la saison 2014/2015
- la création d'un support video live par l'association Go With My Rock
- la possibilité sur la saison 2014/2015 d'intégrer le label associatif Shelter Art (booking, management...)
- des goodies (...)

Article 6. Exclusion de responsabilités

- la MJC/MPT F.Rabelais de Savigny-Sur-Orge, les bénévoles porteurs du projet et les partenaires de celui-ci, ne sauraient être tenu pour responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le tremplin musiques actuelles " SuperTrempp' " était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé
- aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre
- la MJC/MPT F.Rabelais de Savigny-Sur-Orge, les bénévoles porteurs du projet et les partenaires de celui-ci, ne sauraient être tenu pour responsables si, par suite d'incidents techniques, l'inscription de groupes/artistes participants n'avait pu être prise en compte
- la MJC/MPT F.Rabelais de Savigny-Sur-Orge, les bénévoles porteurs du projet et les partenaires de celui-ci, se réservent la faculté d'annuler, d'écourter, de proroger, de modifier ou de reporter le tremplin musiques actuelles " SupertTrempp' " à tout moment en cas de force majeure et plus généralement si les circonstances l'exigent, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée

Article 7. Divers

1°) chaque groupe/artiste s'engage à respecter le calendrier fixé par la MJC/MPT F.Rabelais de Savigny-Sur-Orge, ainsi que toute modification qu'elle est capable de subir. Les groupes/artistes sélectionnés devront être présents pour les balances le jour des concerts aux horaires auxquels ils seront convoqués

2°) le non respect des directives par les membres des groupes ou par les artistes ainsi que tout comportement incorrect et/ou susceptible de porter atteinte aux bonnes moeurs et/ou à l'ordre public sera susceptible d'entraîner l'exclusion et la disqualification des groupes/artistes participants concernés

3°) les groupes/artistes participants s'engagent formellement à ne troubler en rien l'organisation et la bonne marche du tremplin musiques actuelles " SuperTrempp' " et à ne se livrer par quelque moyen que ce soit à des agissements risquant de porter un préjudice quelconque et à la disqualification des groupes/artistes participants

4°) les groupes/artistes candidats déclarent être informés et acceptent que :

- les frais d'inscription/gestion, les frais de déplacement et si besoin d'hébergement soient intégralement à leur charge
- ils devront fournir et se produire en principe avec leur matériel propre (notamment instruments de musique), la MJC/MPT F.Rabelais de Savigny-Sur-Orge assurant pour sa part la logistique et la technique inhérente à l'organisation des concerts
- ils se produiront sur scène dans le cadre d'un concours visant à promouvoir de nouveaux talents et, à ce titre, ils ne pourront prétendre au paiement d'aucune autre récompense que celle accordée aux 3 groupes vainqueurs et telles que décrivent dans l'article 5 ci-dessus

5°) les groupes/artistes candidats déclarent être informés et ne pas s'opposer à ce que leurs prestations scéniques, leurs images et leurs oeuvres soient susceptibles d'être fixées et reproduites à titre gracieux dans le but d'une diffusion ultérieure.

6°) les groupes/artistes, du seul fait de leur participation, garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés. Les groupes/artistes déclarent sur l'honneur que les titres présentés sont originaux.

Article 8. Adhésion au règlement

La participation au tremplin musiques actuelles " SuperTrempl' " est gratuite (hors frais d'inscription/gestion).

Son adhésion implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Ce règlement doit être lu, approuvé et signé par le responsable du groupe participant (ou manager le cas échéant).

Fait le à Savigny-Sur-Orge

Signature du responsable : (faire précéder de la mention "lu et approuvé")

FICHE D'INSCRIPTION DU GROUPE

Veillez vous assurer d'écrire de façon lisible

Nom du groupe/Nom de l'artiste : _____

Nom et prénom du responsable : _____

N° de téléphone fixe et/ou portable du responsable : _____

Email du responsable : _____

Date de création du groupe : _____

Origine et histoire du groupe :

Style musical du groupe : _____

Influences musicales du groupe : _____

Compositions instrumentales du groupe

Nombre total de compositions du groupe : _____

Nombre d'expériences scéniques : _____

Projet et ambitions du groupe :

Avez vous déjà enregistré un disque promotionnel pour votre groupe ?

Oui

Non

N° et nom des 3 morceaux à écouter lors des présélections :

- _____
- _____
- _____

Fait le à Savigny-Sur-Orge

Signature du responsable : *(faire précéder de la mention "lu et approuvé")*

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :

FICHE MUSICIEN :

Nom :

Prénom :

Age :

Tel :

Email :

Adresse :

Instrument(s) pratiqué(s) :

Expérience instrumentale (nombre d'années) :



AUTORISATION PARENTALE

MJC/MPT François Rabelais
12 grande rue, 91600 Savigny Sur Orge
tel : 01.69.96.64.95
mail : mathieu@mjcsavigny.org

Je soussigné(e) Mme/Mr _____

Adresse : _____

Tél : _____

Tél en cas d'urgence : _____

N° de Sécurité Sociale : _____

Filiation : PERE MERE TUTEUR Autre : _____

Autorise mon fils / ma fille : _____ à participer, en tant qu'artiste du groupe _____ , au tremplin musiques actuelles « SuperTrempl' » organisé par la MJC/MPT F.Rabelais de Savigny-Sur-Orge, tel qu'il est décrit dans le cadre du dossier d'inscription.

Nom de la personne si autre que le tuteur légal : _____

Coordonnées téléphoniques : _____

J'autorise la MJC F. Rabelais à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

Fait le..... à Savigny-Sur-Orge

Signature du parent / tuteur